

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT SUR LE DOSSIER DE POLITIQUE STRATEGIQUE DU DIALOGUE SCIENCE AVEC ET POUR LA SOCIETE**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'EPE UCA ;

PRESENTATION DU PROJET :

Stratégie politique de l'UCA en matière de DIALOGUE Science Avec et Pour la Société (SAPS) pour l'obtention du Label SAPS

I - Contexte :

La **LOI n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 dite Loi de la Programmation de la Recherche (LPR)** a impulsé une nouvelle dynamique pour le **Dialogue Science Avec et Pour la Société (SAPS)** et rappelle la mission de diffusion de la recherche auprès de la société, dans son article 33 :

« *Les personnels de la recherche et enseignants-chercheurs doivent concourir à :*

-l'information des citoyens dans le cadre de la politique nationale de science ouverte,

-la diffusion de la culture scientifique et technique dans toute la population notamment parmi les jeunes. »

Dans ce cadre, la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Frédérique Vidal a présenté le 30 avril 2021 sa stratégie politique en matière de Dialogue SAPS avec 4 priorités :

1. Structurer le paysage institutionnel à travers la constitution d'un réseau territorial adossé aux sites universitaires, partenarial et ouvert à la société ;
2. Reconnaître, valoriser et encourager les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche engagés dans le dialogue entre science et société et le partage de la culture scientifique ;
3. Financer la politique publique de « science –société » à travers le 1% culture scientifique de l'ANR et les crédits d'Etat dans le cadre de la LPR ;
4. Assurer un pilotage et un accompagnement au niveau national, en articulation avec l'échelle territoriale. L'une des mesures prioritaires est la constitution d'un réseau d'établissements universitaires engagés dans la structuration de cette politique publique. Pour cela, le MESRI délivrera un label « Science Avec et Pour la Société (SAPS) assorti de moyens financiers (2,6M€ en 2021) aux sites universitaires qui satisferont aux quatre critères suivants :
 1. Un engagement stratégique porté par l'équipe de gouvernance du site ;
 2. Un partenariat fort avec les professionnels du territoire ;
 3. Une stratégie Science et Société respectant un socle commun ;
 4. Une auto-évaluation.

Ces critères et les recommandations pour la méthodologie d'attribution du label sont détaillés dans la note datée du 19 mai 2021 jointe.

II- Projet Stratégique du Dialogue Science Avec et Pour la Société de l'UCA :

Le projet stratégique SAPSAu (Sciences Avec et Pour la Société en Auvergne) de dialogue « Science et Société » porté, pour le compte de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, par l'Université Clermont Auvergne, consiste à structurer et à coordonner les actions de médiation scientifique sur tous les territoires de l'académie de Clermont-Ferrand. Il s'appuie sur le Centre de Culture Scientifique Technique et Industriel de l'UCA, qui évoluera en un Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne, et sur une plateforme

collaborative « Puy de Sciences », dont la création vise à donner plus de visibilité aux actions menées avec son réseau de partenaires. Inscrit dans le projet stratégique de l'Université et du site pour le contrat 2021-2027 mais aussi dans la démarche I-SITE du projet CAP 20-25, il bénéficie des interactions fortes de l'UCA et de ses associés avec les entreprises et les décideurs territoriaux.

L'établissement s'engage à respecter « la charte de la recherche et des sciences participatives du 20 mars 2017 » qui mentionne que « Les signataires adoptent la définition qui suit : les sciences et recherches participatives sont des formes de production de connaissances scientifiques auxquelles participent des acteurs de la société civile, à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée. »

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;
Après en avoir délibéré ;

DECIDE

De valider la stratégie de Dialogue Science Avec et Pour la Société porté, pour le compte de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, par l'Université Clermont Auvergne et de s'engager à respecter « la charte de la recherche et des sciences participatives du 20 mars 2017 », en vue de l'obtention du label SAPS délivré par le MESRI.

Membres en exercice : 41

Votes : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION
2021-09-24-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

Etablissement	Université Clermont Auvergne Etablissement Public Expérimental
Projet SAPSAu	Science Avec et Pour la Société en Auvergne
Responsable du projet	Bettina ABOAB, Directrice Stratégique du dialogue Science et Société de l'UCA, MCF ICCF-UMR 6296 Email : bettina.aboab@uca.fr Tel : 06 45 63 51 06
Partenaires du projet	CNRS, INRAE, VetAgro Sup, AgroParisTech, ENSACF, ESACM, Clermont Auvergne INP, CHU, Michelin, Limagrain
Autres Partenaires	Rectorat d'Académie, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil Régional AuRA, collectivités territoriales et communauté d'agglomérations du territoire auvergnat Centres et associations de CSTI: Vulcania, Ecole des Sciences de Châteauneuf-les-Bains, Astuscience, Doct'Auvergne,...
Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une Initiative d'excellence labellisée I-SITE :	I-SITE CAP 20-25
Ce projet s'inscrit dans la demande de labellisation SAPS intégrée au PIA 4 ExcellenceS	CAP REU-Site

Le projet SAPSAu, projet stratégique en matière de dialogue Science et Société de l'UCA a été présenté au Directoire de l'Université le 13 septembre 2021, validé par le Conseil des Membres Associés de l'UCA le 17 septembre 2021 puis adopté par le Conseil d'Administration de l'UCA le 24 septembre 2021 (sous réserve du vote effectif par le CA). Il s'accompagne de la signature de la charte de la recherche participative.

SOMMAIRE :

I – Résumé du projet stratégique de Dialogue Science et Société SAPSAu de l'UCA et de demande de Labellisation SAPS

II - Contexte et objectifs du projet de Dialogue SAPSAu de l'UCA

III – Description du projet stratégique de Dialogue SAPSAu

III – 1 Construire un réseau de partenaires de CSTI

III – 2 Sensibiliser le jeune public aux sciences

III – 3 Valoriser le patrimoine scientifique

III - 4 Former les étudiants et les personnels de recherche à la médiation scientifique

III – 5 Accompagner les chercheurs aux AAP SAPS, aux Sciences Participatives et à l'Éthique scientifique

IV – Gouvernance

VI – Evaluation des procédures, indicateurs et impacts

VII - Financement du projet

I – Résumé du projet stratégique de Dialogue Science et Société SAPSAu de l’UCA et de demande de Labellisation SAPS

Le projet stratégique SAPSAu (Sciences Avec et Pour la Société en Auvergne) de dialogue « Science et Société » porté, pour le compte de l’ensemble des établissements d’enseignement supérieur et de recherche du site, par l’Université Clermont Auvergne, consiste à structurer et à coordonner les actions de médiation scientifique sur tous les territoires de l’académie de Clermont-Ferrand. Il s’appuie sur le Centre de Culture Scientifique Technique et Industriel de l’UCA, qui évoluera en un Centre d’Excellence de Science Partagée en Auvergne, et sur une plateforme collaborative « Puy de Sciences », dont la création vise à donner plus de visibilité aux actions menées avec son réseau de partenaires. Inscrit dans le projet stratégique de l’Université et du site pour le contrat 2021-2027 mais aussi dans la démarche I-SITE du projet CAP 20-25, il bénéficie des interactions fortes de l’UCA et de ses associés avec les entreprises et les décideurs territoriaux.

II - Contexte et objectifs du projet de dialogue SAPSAu de l’UCA

Comme l’écrit le rapporteur Gérard Aschieri dans « Science et société : les conditions du dialogue », publié au JORF en décembre 2020 : *« la CSTI est un élément essentiel de la démocratie dans un monde complexe menacé par la perte d’esprit critique et la tentation de repli sur soi »*. A l’heure de la post-vérité et de la montée du populisme, de la défiance vis à vis des élites et de la politisation du débat sur la crise sanitaire, il y a urgence à renforcer et à développer la relation Science et Société au plus près des citoyens des territoires.

Forte de ses 35 laboratoires de recherche (12 UR et 23 UMR), couvrant un spectre disciplinaire très large, de 2 UAR (Maison des Sciences de l’Homme et Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand), de 3 Fédérations de recherche et de son initiative CAP 20-25 labellisée i-site et impliquant un potentiel scientifique encore plus large (notamment les unités expérimentales d’INRAE), l’Université Clermont Auvergne, avec l’ensemble de ses partenaires académiques et territoriaux, s’est saisie de l’opportunité du projet CAP REU-Site PIA 4 (EXCELLENCE) déposé en juin 2021, pour réaffirmer son ambition de porter une stratégie de dialogue avec la société sur tous les territoires auvergnats. Le projet CAP REU-Site vise à renforcer la capacité de l’UCA à développer une démarche partenariale identificatrice avec le monde socio-économique, sur des projets communs qui favoriseront l’accès des entreprises aux ressources universitaires et qui permettront, en retour, à l’Université de développer de nouvelles recherches. Dans la continuité de cette dynamique, l’UCA entend rassembler les établissements associés et partenaires ainsi que les différents acteurs du territoire (associations, collectivités, entreprises) pour définir un plan d’actions ambitieux et

pluridisciplinaire en direction de publics différents afin de franchir une nouvelle étape dans ce dialogue, grâce notamment à la labellisation SAPS.

Les objectifs stratégiques pour l'UCA de cette démarche sont -1/ de rendre les sciences et leurs enjeux accessibles aux citoyens en lien étroit avec la politique scientifique de site portée par l'UCA, -2/ de restaurer la confiance des citoyens dans la science, -3/ d'accompagner dans une démarche science-société la recherche participative pour faire face aux défis sociétaux et aux enjeux environnementaux mondiaux.

III – Description du projet du Dialogue SAPSAu de l'UCA

Depuis de nombreuses années, l'UCA et ses associés mènent une politique de diffusion de la culture scientifique volontaire en faveur des citoyens des quatre départements auvergnats (Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy de Dôme) :

- avec un ensemble d'acteurs au service du dialogue Sciences Avec et Pour la Société :

-Le Centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) créé en 2017, coordonne la Fête de la Science (FDS) en Auvergne, en lien avec l'Université de Lyon (coordinateur régional) et organise le reversement de la subvention du Conseil Régional AurA destinée spécifiquement aux porteurs de projets FDS chaque année pour alléger leurs démarches. Le Centre de CSTI développe des dispositifs de médiation scientifique, impulse et organise tout au long de l'année des actions de médiation scientifique à destination du jeune public et du grand public dont un public empêché (détenus) sur les territoires.

-La Maison Pour la Science en Auvergne interne à l'UCA, 1^{ère} maison pour la science créée en région en 2012 dans le cadre d'un appel à projet PIA et pérennisée grâce au soutien conjoint de l'UCA et du Rectorat, assure la transmission des savoirs issus de la recherche en formant les enseignants du primaire et du secondaire, positionnés comme des médiateurs scientifiques participant à l'éveil des plus jeunes aux sciences.

-La Bibliothèque Universitaire programme chaque année dans ses locaux des expositions, valorisant le patrimoine scientifique de l'Université et diffusant les résultats de la recherche auprès du public le plus large (une de ces expositions, consacrée à l'élevage et inscrite dans le cadre d'un des challenges scientifiques de CAP 20-25, a fait l'objet d'une adaptation en format numérique, consultable en ligne : <https://innovherbe.bu.uca.fr/>)

-Les Presses Universitaires Blaise Pascal ont non seulement vocation à publier et promouvoir des travaux de la recherche en Sciences humaines et sociales, mais également publient certains ouvrages et collections à destination du grand public : <http://www.msh-clermont.fr/panel-publications-grand-public>.

-Le Service Université Culture (SUC) participe aux actions de médiation scientifique par le biais de dispositifs Art et Science et de résidence d'artiste en laboratoire de recherche.

-Les Journées portes ouvertes organisées par les établissements, laboratoires et organismes, qui sont l'occasion d'informer un vaste public sur les métiers liés à la recherche et sur les grandes problématiques scientifiques traitées par les équipes du site.

-Le Festival Nuées Ardentes, créé en 2018 dans le cadre du programme « Campus Auvergne » de CAP 20-25, réunit chaque année plusieurs milliers de spectateurs autour d'expériences, de conférences, de spectacles et d'activités mêlant l'art, l'imaginaire à la science (<https://lesnueesardentes.uca.fr/>)

- également à travers des projets communs :

-Le projet I site CAP 20-25, avec plusieurs livrables s'inscrivant dans une démarche de science participative impliquant la société civile, déployés dans des territoires pilotes qui favorisent les coopérations entre acteurs académiques, socio-économiques et citoyens : Notamment le premier Living Lab agricole en France : **Laboratoire d'Innovation Territorial (LIT) grandes cultures en Auvergne** (<https://www.lit-gca.com/>) et un **city Lab à Vichy** dédié à la lutte contre la sédentarité par la mobilité personnalisée.

- Les volets du projet CAP REU –Site Excellences sur l'apport des Sciences Humaines et Sociales à l'entreprise citoyenne et sur la mise en œuvre de nouvelles formations tout au long de la vie à destination des salariés pour accompagner la transition socio-écologique des entreprises

- Le projet Orbimob qui mobilise autour de l'Université les collectivités territoriales et les entreprises du territoire pour l'organisation d'événements grand public sur les mobilités territoriales durables, enjeu central de la transition sociétale et écologique (<https://orbimob.org/>)

- les éditions annuelles de la Nuit européenne des chercheurs, moment singulier et privilégié de rencontres entre les chercheurs et le grand public, dans une dynamique internationale.

Pour amplifier la visibilité de cet ensemble de projets multipartenariaux qui contribuent au dialogue SAPS et renforcer leur coordination, l'UCA souhaite mettre en place une nouvelle structuration en faisant évoluer le CCSTI en **Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne (CESPAu)** et en développant une plateforme collaborative « **Puy de Sciences** », regroupant différentes rubriques : - Agenda, -Activités scolaires, -Conférences à destination du grand public, -Vidéothèque à destination du jeune public et d'autres à destination du grand public (dont public empêché : détenus, ...), -Musée virtuel, -Editions : Journal de la Recherche, Presses Université Blaise Pascal, -Sciences participatives avec un Guichet des Sciences ouvert à tous les citoyens.

Afin de mettre en œuvre les orientations stratégiques définies par la gouvernance du site, le CESPau aura pour missions (cf Figure 1) :

- La coordination des acteurs SAPS et la construction d'un réseau de partenaires de CSTI sur les territoires ;
- La sensibilisation du jeune public aux sciences ;
- La formation à la médiation scientifique de la communauté universitaire (étudiants et chercheurs) ;
- La valorisation du patrimoine scientifique universitaire et privé en créant un musée virtuel ;
- L'accompagnement des enseignant-chercheurs et chercheurs aux Appels à Projets (AAP) SAPS et aux Sciences Participatives ;

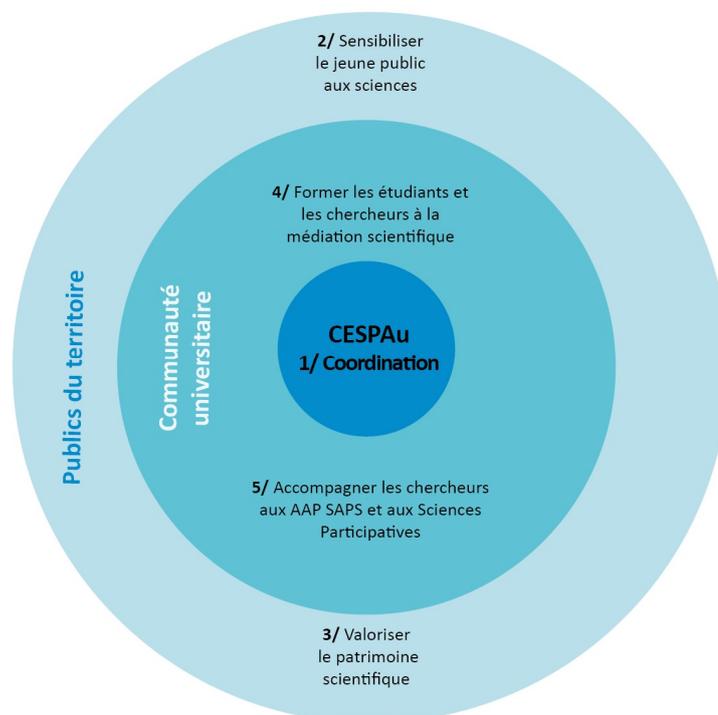


Figure 1 : Missions et cibles du CESPau

III – 1 Construire et coordonner un réseau de partenaires de CSTI

Pour stimuler sur les différents territoires l'intérêt des publics pour la science, le CESPau assurera le dialogue avec les décideurs locaux, favorisé grâce au développement de relations partenariales étroites dans le cadre du projet CAP 20-25 et avec leur appui, de déployer et de structurer le maillage de partenaires de CSTI (représenté dans la Figure 2) sur le territoire.

Cette structuration en réseau sera rendue possible en **coordonnant les acteurs et les partenaires** : le Rectorat, les collectivités territoriales (musées, médiathèques,...), les centres et associations de culture (La Comédie de Clermont, Vidéoformes,...) et de culture scientifique (Vulcania : Centre de culture

scientifique autour du volcanisme avec 325 000 visiteurs en 2019, l'Ecole des sciences de Chateaufort-les-Bains, Astuscience,...), les agences de développement économique, les entreprises et structures socio-économiques impliquées dans les projets de l'Université, **et en les fédérant** autour d'actions innovantes et participatives, sans oublier l'importance du partenariat avec les médias, comme le montre chaque année, le rendez-vous très suivi de la sélection des lauréats auvergnats de MT180s relayé par France 3 Auvergne. L'organisation d'événements communs entre l'Université et les grandes entreprises partenaires privilégiées de l'UCA (Michelin, Limagrain...) sur des thématiques partagées constitue une priorité, qui doit permettre aussi à la recherche d'« aller vers » des publics que les actions classiques de diffusion scientifique ne drainent qu'imparfaitement, notamment les salariés actifs du secteur privé.

A l'échelle régionale, le réseau « Université et Société » créé en 2016, constitué par les services universitaires de CSTI de l'Université Grenoble Alpes (UGA), de l'Université de Lyon (UdL), de l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) et de l'UCA, prolonge ce maillage de CSTI. C'est un espace d'échanges et de capitalisation des bonnes pratiques mais aussi de réalisations de projets mutualisés de médiation scientifique, soutenus financièrement par la région (en 2018-2019 : exposition itinérante promouvant la recherche scientifique dans le domaine du sport en lien avec la société a été réalisée, à venir : une web-série sur la recherche sur le tourisme de demain).

Enfin, à l'échelle internationale, l'UCA fédère autour d'un projet consacré au handicap (Quel est le rôle de la science dans l'appréhension des questions de société liées au handicap ?) un réseau d'universités francophones (Université de Saint-Boniface (Canada), Université de Namur (Belgique), Université de Turin (Italie), Université de Hassan II (Maroc)) en vue d'un dépôt dans le cadre du futur AAP Recherche Participative de l'ANR.

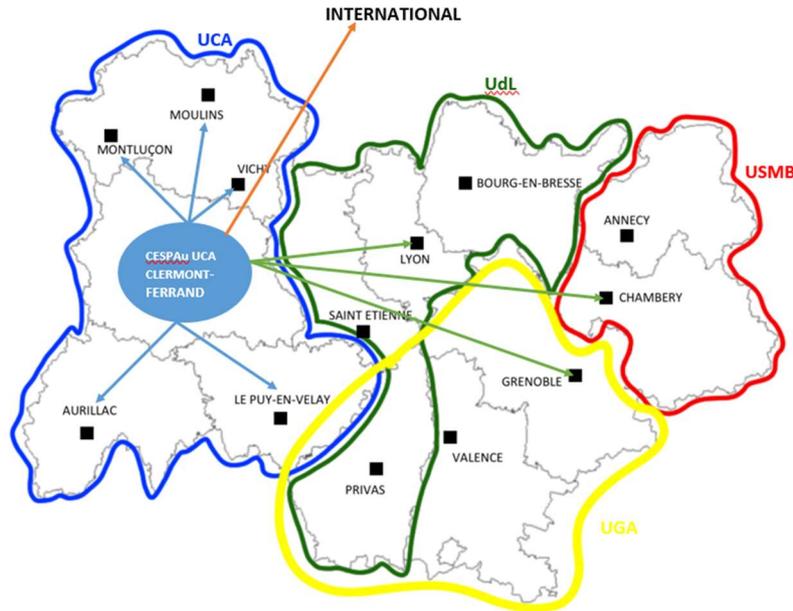


Figure 2 : Maillage sur l’Auvergne du réseau de CSTI adossé à l’UCA ; figurés en vert les liens avec les trois autres universités AuRA au sein du réseau « Université et Société », figurés en rouge, les liens à l’international avec le projet Handicap’s.

III – 2 Sensibiliser le jeune public aux sciences

- **Eveil aux sciences**

L’effort de diffusion de la CSTI à l’UCA porté vers le jeune public sera poursuivi par exemple avec l’organisation du Villages des Sciences de l’UCA par le CCSTI, sur les campus universitaires (Montluçon, Aurillac, Le Puy en Velay, Aubière et Clermont), qui mobilise une grande partie de la communauté universitaire et permet d’accueillir plus de 3000 collégiens et de lycéens de toute l’Académie de Clermont-Ferrand pour une journée d’immersion, de découvertes et d’échanges, avec les étudiants, les doctorants et les personnels des laboratoires de recherche dont ceux des laboratoires partagés UCA-Michelin (SimatLab, FactoLab,...).

A côté de cette manifestation d’envergure pour le jeune public, le dispositif appelé **Echange Doctorants Lycéens (EDL)** sera généralisé avec le soutien du Rectorat en mobilisant le vivier de doctorant de l’UCA (plus de 900 inscrits). Ce module socio-professionnel du Collège de Ecoles Doctorales UCA, à destination des Lycéens de l’académie de Clermont-Ferrand se décline en présentiel et en distanciel sous la forme de conférences expérimentales expliquant les travaux de recherche illustrés par une manipulation et apportant une information sur les métiers de la recherche. Les retours des enseignants du secondaire et des lycéens montrent le potentiel de ce dispositif auprès des lycéens, qui représente un formidable espace de dialogue, de lutte contre les fausses idées reçues (mauvais en maths, pas d’études supérieures) et de transmission entre jeunes scientifiques et lycéens. EDL représente également une aide complémentaire aux choix d’orientations futures des lycéens,

rendus difficiles depuis deux ans par le contexte sanitaire. Il s'agira de le proposer à un nombre plus important de lycées des quatre départements de l'académie de Clermont-Ferrand, actuellement c'est seulement 15 lycées essentiellement dans le Puy de Dôme sont concernés.

- **Sensibiliser les jeunes filles aux sciences :**

Les recherches sur les stéréotypes de genre menées par le LAPSCO (Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive de l'UCA (<https://www.lapsco.fr/>)) montrent qu'il faut poursuivre l'effort de sensibilisation des jeunes filles aux carrières scientifiques. C'est donc là un des axes prioritaires du CESPau, qui souhaite mettre en place une nouvelle manifestation en participant à « la *Journée internationale des femmes et des filles de science* » du 11 février, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 22 décembre 2015, qui a pour but de favoriser et accroître la participation des femmes et des filles dans les domaines scientifiques.

Le programme de cette journée sera construit en lien avec les recherches conduites sur le site, avec la chargée de mission « Égalité et lutte contre les discriminations » de l'UCA et en concertation avec les Membres Associés de l'UCA et du Rectorat. Cette manifestation sera à destination du grand public et se déroulera en présentiel et en distanciel.

Une partie du programme sera développée à l'attention d'un groupe de collégiennes et de lycéennes des quatre départements qui seront accueillies sur le campus scientifique des Cézeaux pour une journée de découvertes et d'échanges en immersion dans les labos de recherche en mathématique, en informatique, en génie électrique, ...

III – 3 Valoriser le patrimoine scientifique auvergnat

L'UCA souhaite partager ses richesses avec la société en **créant un musée scientifique virtuel** accessible à tous en ligne, aux enseignants du premier et du deuxième cycle, aux étudiants, aux chercheurs et aux artistes. Ce musée mettra à disposition du public les Herbiers Universitaires qui comptent plus de **420 000 parts d'herbiers**, représentent la **3ème collection universitaire** à l'échelle nationale et se classent parmi les 100 plus grands herbiers mondiaux ; des collections de minéraux du Laboratoire Magmas et Volcans (certains remontent à 1887) ; des collections biologiques dont les modèles Auzoux, des collections d'instruments de mesures physiques, ...

Il pourra accueillir d'autres fonds provenant d'entreprises dont Michelin et Limagrain, de musées scientifiques, d'associations et de particuliers et développera différentes actions de valorisation et de médiation scientifique telles que des visites virtuelles thématiques, des parcours de collections, des expositions art et science sous forme de dispositifs multimédias et de vidéo mapping en collaboration avec le Service Université Culture de l'UCA (membre fondateur d'A+U+C), de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF) et de l'École supérieure d'art de Clermont

Métropole (ENSACM). Ces partenariats doivent permettre de valoriser le patrimoine industriel et technologique qui, dans sa diversité, est une des caractéristiques originales du territoire Auvergne.

III - 4 Former les étudiants et les personnels de la recherche à la médiation scientifique

Afin de pouvoir déployer cette stratégie de renforcement du dialogue science et société, l'UCA renforcera la formation en médiation scientifique afin de s'appuyer sur un réseau pertinent d'intervenants en capacité d'expliquer les enjeux actuels de la recherche sur une large variété de sujets. Force est de constater que les débats suscités récemment par la crise sanitaire ont mis en lumière les difficultés de certains scientifiques à argumenter leurs propos vis-à-vis des journalistes et à débattre. Aussi en accord avec la politique de l'établissement sur la science ouverte, un module **obligatoire de formation doctorale de médiation scientifique** sera mis en place, venant en complément du module *Éthique de la recherche et Intégrité Scientifique*, pour que le doctorant devienne un véritable acteur de diffusion de la CSTI auprès des citoyens, au sens de l'article 33 de la loi LPR du 24 décembre 2021. D'autres réflexions seront menées notamment sur une démarche globale de sensibilisation des étudiants de Master à la CSTI et sur la création d'une formation professionnelle de master en médiation scientifique.

Les scientifiques (chercheurs et enseignants-chercheurs, mais aussi ingénieurs et techniciens de recherche) seront également formés à la prise de parole en public dans le cadre de la Formation Continue à tous les enseignants-chercheurs et chercheurs des secteurs Public ou Privé en Auvergne. L'objectif in fine est de mettre en place un vivier d'experts scientifiques mobilisable lors des interventions auprès des médias et d'assurer la reconnaissance au sein de l'établissement de ces missions de médiation scientifique.

III – 5 Accompagner les chercheurs dans des projets SAPS, Sciences Participatives et Ethique scientifique

Le CESPAu a vocation non seulement à sensibiliser les chercheurs à la médiation scientifique mais également à les conseiller et à les accompagner, en collaboration avec les ingénieurs de projets de la Direction de la Recherche, dans le montage et la réalisation de projets tels que AAP SAPS ANR, 1% ANR et sciences participatives. A titre exploratoire, des appels à projet pourront aussi être lancés en interne sur ces sujets, ainsi que sur la sensibilisation aux problématiques liés à l'éthique et à l'intégrité scientifique, sur lesquelles la demande sociale est aujourd'hui très forte.

De nouveaux AAP SAPS sont annoncés par l'ANR, l'information auprès de la communauté scientifique, le conseil et le suivi des projets seront assurés par le CESPAu en phase avec la politique de recherche de l'UCA qui s'articule avec les projets CAP 20-25 et CAP REU –SITE qui établissent des interactions fortes avec le monde socio-économique.

L'établissement s'engage à respecter « la charte de la recherche et des sciences participatives du 20 mars 2017 » qui mentionne que « Les signataires adoptent la définition qui suit : les sciences et recherches participatives sont des formes de production de connaissances scientifiques auxquelles participent des acteurs de la société civile, à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée. »

Ainsi dans le cadre des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) SAPS de l'ANR, l'UCA a déposé trois projets dont deux de sciences participatives et souhaite poursuivre cette dynamique avec l'appui du CESPau.

Certains sujets sont déjà ciblés en lien direct avec les enjeux sociétaux actuels et en phase avec la politique pluridisciplinaire de la recherche portée par l'UCA.

A titre d'exemples, citons les projets EAURACLE et Handicap's :

- EAURACLE (EAU dans tous ses états : teRritoire Auvergne, Climat et mEtéorologie) dont l'objectif est de contribuer à la compréhension et au suivi du climat et de ses changements et impacts à l'échelle régionale à travers l'étude du cycle de l'eau (nuage, neige, précipitation, niveau des rivières et écoulements fluviaux, stations thermales) dans une démarche participative qui sera conduite et coordonnée par le CESPau – 1/auprès des scolaires en interaction avec la MPSA, différents partenaires de CSTI dont Vulcania et 2/ des citoyens du territoire auvergnat.

- Handicap's a pour objectif d'interroger le rôle de la science dans l'appréhension des questions de société liées au handicap. Il ambitionne de contribuer ainsi à faire de la science un levier dans la lutte contre les discriminations et l'accès à la citoyenneté, dans une démarche participative qui sera conduite et coordonnée par le CESPau associant les personnes en situation de handicap, les scolaires en interaction avec la MPSA, les citoyens en collaboration avec différents partenaires de CSTI.

Par la suite, d'autres sujets prégnants pour la société seront abordés sur la base des remontées du Guichet des Sciences (de la plateforme « Puy de Sciences »), des échanges avec les décideurs publics territoriaux et en synergie avec la politique scientifique du site.

IV - Gouvernance

La stratégie de l'UCA en matière de SAPS est définie par le directoire de l'UCA et validée par le Conseil d'administration de l'UCA, après consultation du Conseil des membres associés. Elle s'inscrit dans les priorités de la politique scientifique de l'UCA et du site, sous la responsabilité directe de la vice-présidente Recherche de l'UCA. La directrice du CESPau en assure le pilotage stratégique et opérationnel.

La gouvernance et le pilotage des actions conduites dans le cadre du projet stratégique SAPSAu se déclinent de la façon suivante :

-**au niveau opérationnel**, le COPIL du CESPau est présidé par la Directrice du CESPau, qui est responsable du projet SAPSAu et de sa mise en œuvre. Ce COPIL est constitué par les Membres Associés de l'UCA et par les Directeurs des 6 instituts, élargi aux partenaires du projet et en synergie avec le responsable du Projet Cap-REU Site.

-**au niveau stratégique**, la Directrice du CESPau proposera au Conseil des Membres Associés de l'UCA les grandes orientations stratégiques vis-à-vis des enjeux sociétaux et le budget correspondant. Après avis du directoire de l'UCA, le Conseil d'Administration de l'UCA votera la politique en matière de Dialogue Science et Société avec le budget dédié.

V – Evaluation des procédures, indicateurs et impacts

Pour l'ensemble des actions décrites précédemment, le CESPau conduira une démarche d'auto-évaluation avec des procédures d'indicateurs au service du pilotage, permettant l'appréciation des impacts des actions auprès des publics du territoire : atteinte des objectifs ou réexamens des actions au bout des trois ans.

La Figure 3 ci-dessous regroupe un certain nombre d'indicateurs relatifs aux actions du Projet SAPSAu et les impacts attendus.

Actions du Projet SAPSAu	Indicateurs annuels correspondants	Impacts attendus
1.1/Création du CESPau	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnels affectés - Création d'un logo et d'une charte graphique - Visibilité du CESPau sur les supports de communication des partenaires 	-Identité de marque du CESPau
1.2/Création d'une plateforme collaborative Puy de Sciences	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de vues des différentes rubriques dont activités scolaires, vidéothèque -Nombre de demandes recueillies via le Guichet des Sciences ouvert à tous les citoyens -Nombre de conférences-débats citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> -Meilleure visibilité des actions de CSTI à destination de tous les publics -Promotion de la recherche de l'UCA -Développement des échanges entre chercheurs et citoyens
1.3/Construction d'un réseau de partenaires de CSTI	- Nombre de conventions de partenariats signés sur les 4 départements	-Structuration d'un réseau de partenaires CSTI pour co-construire des actions de médiation scientifique envers la société
2/Sensibilisation du jeune public aux sciences	1/Pour le dispositif Echange Doctorants-Lycéens : <ul style="list-style-type: none"> -Nombre de doctorants impliqués, nombre de lycées impliqués, nombre de lycéens. - Suivi de cohortes lycéens - études supérieures 	1/Aide à l'orientation des jeunes dans les formations de l'enseignement supérieur et favoriser les carrières scientifiques

	<p>2/Pour la <i>Journée internationale des femmes et des filles de science</i> » du 11 février :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre de chercheurs et d'étudiants mobilisés -Nombre de visiteurs en présentiel et en distanciel -Nombre de collégiennes et de lycéennes accueillies. - Suivi de cohortes lycéens - études supérieures 	2/Favoriser les carrières scientifiques des jeunes filles
3/ Valorisation du patrimoine scientifique	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de visites du musée virtuel créé sur la plateforme Puy de Sciences -Nombre d'expositions Arts et Sciences 	-Valorisation du Patrimoine Scientifique
4/Formation des étudiants et des chercheurs à la médiation scientifique	<p>1/ Pour les doctorants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre de doctorants formés, nombre d'actions de médiations scientifiques réalisées par les doctorants. <p>2/Pour les chercheurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre de chercheurs formés -Nombre de vivier d'experts auprès des médias 	<p>1/ Développer les actions de médiation scientifique réalisées par les doctorants</p> <p>2/ Contribuer à la diffusion de la science auprès des médias</p>
5/Accompagnement des chercheurs aux AAP SAPS et sciences participatives	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de chercheurs contactés -Nombre de chercheurs ayant déposés un AAP SAPS -Nombre de chercheurs ayant déposés un projet de Sciences Participatives -Nombre de citoyens impliqués dans le cas de sciences participatives -Nombre de débats citoyens et d'ateliers d'intelligence collective organisés 	<p>1/ Sensibiliser la communauté scientifique aux AAP SAPS et aux Sciences Participatives</p> <p>2/ Développer auprès de la société des territoires, une culture démocratique de débats citoyens et d'ateliers d'intelligence collective sur des enjeux sociétaux.</p>

Figure 3 : Indicateurs et Impacts pour le Projet SAPSAu de l'UCA

VI - Financement du projet de dialogue SAPSAu de l'UCA

Le financement du projet stratégique de dialogue Science et Société SAPSAu porté par l'UCA se fera :

- par l'apport de financements propres à UCA et à ses membres partenaires et associés (notamment par la mise à disposition de ressources humaines et d'équipements),
- par l'apport du financement de la labellisation SAPS,
- par les futurs AAP ANR de recherche en médiation scientifique et de science participative,
- par le 1% ANR,
- et par d'autres sources de financements dont celles des collectivités territoriales et acteurs du monde socio-économique.

A titre indicatif, le tableau de la Figure 4 ci-dessous présente l'organisation du budget.

Projet de Dialogue SAPSAu UCA Budget prévisionnel pour trois ans : 5966 k€ dont 1500 k€ du label SAPS et 3498 k€ de l'UCA-CMA	Organisation du budget pour le projet SASPAu
Action 1.1/Création du Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne <u>Budget total de l'action = 1056 k€</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Financement Label SAPS : 600 k€ dont RH, coordination et manifestations • Financement UCA-Conseil des Membres Associés : 336 k€ • Autre source de financement : 120 k€
Action 1.2/Création d'une plateforme collaborative Puy de Sciences <u>Budget total de l'action = 972 k€</u> Et Action 3/Valorisation du patrimoine scientifique <u>Budget total de l'action = 140 k€</u> <u>Total budget de la plateforme collaborative Puy de Sciences : 972 + 140 = 1112 k€</u>	Plateforme Puy de Sciences <ul style="list-style-type: none"> • Financement Label SAPS : 200 k€ • Financement UCA-Conseil des Membres Associés : 742 k€ • Autre source de financement : 30 k€ Musée virtuel : <ul style="list-style-type: none"> • Financement Label SAPS : 100 k€ • Financement UCA-Conseil des Membres Associés : 20 k€ • Autre source de financement : 20 k€ Total des financements pour la plateforme Puy de Sciences : <ul style="list-style-type: none"> • Financement Label SAPS : 200 + 100 = 300 k€ • Financement UCA-Conseil des Membres Associés : 742 + 20 = 762 k€ • Autre source de financement : 30 + 20 = 50 k€
Action 1.3/Construire un réseau de partenaires de CSTI <u>Budget total de l'action = 260 k€</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Financement Label SAPS : 50 k€ • Financement UCA-Conseil des Membres Associés : 200 k€ • Autre source de financement : 10k€
Action 2/Sensibilisation du jeune public aux sciences <u>Budget total de l'action = 1010 k€</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Financement Label SAPS : 250 k€ • Financement UCA-Conseil des Membres Associés : 742 k€ • Autre source de financement : 1% ANR : 18 k€

<p>Action 4/Formation des étudiants et des chercheurs à la médiation scientifique et vivier d'experts auprès des médias</p> <p>Budget total de l'action = 608k€</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Financement Label SAPS : 100 k€ • Financement UCA-Conseil des Membres Associés : 458 k€ • Autre source de financement : 50 k€
<p>Action 5/Accompagnement des chercheurs aux AAP SAPS et sciences participatives</p> <p>Budget total de l'action = 1920k€</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Financement Label SAPS : 200 k€ • Financement UCA-Conseil des Membres Associés : 1000 k€ • Autre source de financement : Appels ANR : 720 k€

Figure 4 : Budget prévisionnel pour le Projet Dialogue SAPSAu de l'UCA

En annexe :

- Liste des partenaires CCSTI en cours de rédaction



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la recherche et de l'innovation**

Paris, le 19 mai 2021

**Service de la performance,
du financement et de la
contractualisation avec les
organismes de recherche
Département des relations
entre science et société**

Affaire suivie par :

Nicolas Ngo

nicolas.ngo@recherche.gouv.fr

Note à l'attention des Présidents d'université
s/c du Recteur de région académique et du Recteur délégué
pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Objet : Réseau « Science avec et pour la société » (SAPS). Recommandations à destination des porteurs de projet

Contexte

Dans le cadre de la [stratégie ministérielle en faveur d'une « science avec et pour la société »](#) (SAPS), et en vue de constituer un réseau d'établissements engagés dans la structuration de cette politique publique, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et l'Innovation délivrera un label assorti de moyens aux sites universitaires qui satisferont aux quatre critères suivants.

1. Un engagement stratégique porté par l'équipe de gouvernance du site

Cet engagement devra se traduire par :

- l'existence dans la gouvernance d'un vice-président spécifiquement chargé de la relation « science – société » et ayant la capacité de mobiliser des ressources internes,
- une stratégie « science – société » comportant des objectifs opérationnels et un programme d'actions mesurables, votée par les instances décisionnelles et articulée avec la stratégie globale de l'établissement : critères d'évaluation, moyens déployés, finalités poursuivies, etc.
- la signature de la charte de la recherche et des sciences participatives du 20 mars 2017 et sa déclinaison opérationnelle afin de traduire une politique de développement des sciences participatives associant des citoyens à la définition d'objets de recherche ou à la production effective de nouvelles connaissances,
- et l'existence de partenariats forts, notamment avec des associations et des acteurs de la médiation scientifique.

2. Un partenariat fort avec les professionnels du territoire

Pour un site donné, le projet, bien que porté en première intention par un établissement d'enseignement supérieur, doit obligatoirement être la traduction de partenariats variés et structurants à l'échelle du territoire, incluant tout ou partie des acteurs suivants :

- Les professionnels de la médiation scientifique et culturelle :
 - le ou les centres de CSTI locaux,
 - les associations œuvrant dans la thématique, incluant les associations étudiantes,
 - les musées de sciences locaux (muséums, musées techniques, musées de société, etc.),
 - les acteurs culturels,

- Les acteurs institutionnels :
 - les organismes de recherche
 - le rectorat pour le lien avec l'Éducation nationale,
 - les collectivités territoriales et en premier lieu la région.
- les médias locaux et/ou nationaux,
- les acteurs du tissu économique.

3. Une diversité d'actions possibles respectant les 4 axes d'un socle commun

La stratégie « science – société » de l'établissement labellisé devra proposer une ou plusieurs actions pour répondre à chacun des axes suivants :

- **Axe 1 – Valorisation de la recherche et de ses enjeux auprès de tous les publics et notamment auprès des scolaires :**
 - Mise en place de dispositifs tels que « 1 scientifique, 1 classe » ou « Jouer à débattre » destinés aux scolaires
 - Participation à des manifestations nationales telles que la Fête de la science, la Nuit européenne des chercheurs...
 - Des initiatives pédagogiques remarquables non seulement au niveau de l'enseignement supérieur, mais aussi liées au scolaire ou à la formation continue,
- **Axe 2 – Formation à la médiation, la communication ou la démarche scientifiques :**
 - Des cycles de formation à la médiation et à la démarche scientifiques ouverts en formation initiale et continue et pouvant être proposés aux étudiants des écoles de journalismes ou professionnels de ces filières
 - Une offre de service aux personnels de recherche, doctorants comme chercheurs confirmés, permettant leur accompagnement dans une démarche de médiation ou de communication scientifiques
- **Axe 3 – Valorisation de l'actualité et de l'expertise scientifique dans les médias**
 - Une offre de service / expertise aux médias locaux ou nationaux se traduisant par exemple par une présence plus importante du traitement de l'actualité de la recherche ou des débats liés à une thématique de recherche
- **Axe 4 – Participation citoyenne à la recherche :**
 - Une offre de service ouverte à la société pour le recueil des thématiques pouvant donner lieu à des échanges, des expertises, des travaux de recherche à l'image des « boutiques des sciences » ou des dispositifs équivalents favorisant le dialogue entre scientifiques et citoyens

Un projet doit donc se traduire par une liste d'actions ciblées, co-construites ou co-portées avec les professionnels de la médiation scientifique, le cas échéant.

Les exemples et axes cités ci-dessus ne sont évidemment pas limitatifs. Voici d'autres actions possibles à titre d'exemple :

- Un dispositif de reconnaissance de l'engagement des étudiants (acquisition de compétences sous forme d'open badges ou de crédits ECTS) et des personnels (parcours de carrière),
- Des chaires pour des chercheurs et enseignants-chercheurs dans le champ « science – société »,
- Une incitation à développer des projets de recherche sur l'objet « science avec et pour la société », en particulier sur la socio-diffusion des savoirs, la médiation et la communication scientifiques,
- L'inscription de cette thématique dans des réseaux de coopérations internationales et particulièrement au sein d'une « université européenne » appelée à participer à la refondation de l'Europe par le lien science et société,
- Des partenariats (notamment le Conseil économique, social et environnemental régional ou la chambre régionale des comptes) permettant de mieux faire intervenir les chercheurs dans le débat public,

- Des programmes de sciences participatives associant les élèves et les étudiants se destinant à la carrière d'enseignant (en lien avec le réseau de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation),
- Des initiatives communes avec les maisons pour la science (en lien avec l'Académie des sciences),

4. Une auto-évaluation

La démarche portée par chaque établissement sera prise en compte dans l'évaluation du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Elle se nourrira, comme pour les autres volets évalués, d'une auto-évaluation. Le projet devra donc décrire la mise en place d'un solide dispositif reposant sur :

- l'identification préalable des impacts du projet sur la relation « science – société », tant pour l'établissement porteur que pour les co-porteurs, et pour la société,
- un dispositif de suivi du déploiement de l'action (jalons, point d'étapes) facilitant le pilotage,
- une évaluation visant à identifier les effets effectifs de l'action.

La méthodologie

Pour l'année 2021, le recueil des projets portera uniquement sur l'analyse des dossiers soumis à l'appel à projets (AAP) « Excellence sous toutes ses formes » du programme d'investissements d'avenir (PIA) 4. Le cahier des charges de cet AAP est donc la référence pour la description des actions et les dépenses éligibles.

Si le calendrier de cet AAP ne permet pas la finalisation du volet « science avec et pour la société », **il est cependant important que le projet déposé en fasse état et que son positionnement stratégique y soit clairement explicité.**

Dans ce dernier cas, les dossiers pourront être transmis indépendamment de l'AAP, directement au ministère (un contact préalable avec le ministère devra être établi pour construire le processus).

À partir de 2022, un appel à projets spécifique sera mis en place.

L'ensemble des évaluations réalisées par le ministère conduira pour les sites lauréats à l'attribution du label « SAPS » – science avec et pour la société. Le label sera attribué pour une période de 3 ans. Il donnera lieu à des comptes rendus et une évaluation annuels soumis à la Direction générale de la recherche et de l'innovation dans le cadre du dialogue stratégique de gestion.

Une dotation forfaitaire sera attribuée pour la mise en place des actions. Cette dotation sera annualisée et reconduite sur la durée du label.

Contact :
Nicolas NGO
Chef du département des relations entre science et société
nicolas.ngo@recherche.gouv.fr

Copie à :
anja.razafimbelo@recherche.gouv.fr

Charte des sciences et recherches participatives en France

*Accompagner, soutenir et promouvoir les collaborations
entre acteurs de la recherche scientifique et de la société civile*

Préambule

Les collaborations entre la communauté scientifique et la société civile, telle que définie par le Comité économique et social européen ou par l'UNESCO, connaissent un fort développement. Les organismes de recherche, les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche coopèrent ainsi avec un nombre croissant d'associations, d'établissements de formation, d'organisations non gouvernementales et d'acteurs culturels ou socio-économiques dans de multiples champs disciplinaires et secteurs d'activité.

Motivées par la curiosité scientifique ou par la recherche de solutions à des enjeux complexes (économiques, sociaux, sanitaires, environnementaux, culturels, éducatifs, éthiques ou identitaires), les parties prenantes aux projets scientifiques participatifs sont de plus en plus nombreuses et variées. Ce mouvement a aussi donné lieu à diverses initiatives portées par des ministères ou des collectivités territoriales et il est soutenu par l'inscription dans la loi du 22 juillet 2013 de l'importance de « favoriser les interactions entre sciences et société ».

Le développement des recherches et sciences participatives est appelé à durer et s'amplifier au regard :

- des succès rencontrés, dans un vaste éventail de disciplines, par de nombreux projets,
- de l'augmentation du niveau d'éducation global de notre société,
- des défis de cohésion et de solidarité auxquels celle-ci est confrontée,
- de la volonté croissante des citoyens de s'impliquer dans les processus de décision publique et d'une plus grande ouverture des établissements d'enseignement et de recherche aux enjeux de citoyenneté active,
- des possibilités croissantes offertes par les sciences et technologies numériques.

Ainsi que l'a illustré le rapport de février 2016 « Les sciences participatives en France », la nature et l'intensité de ces interactions varient selon les projets : production ou analyse de données, contribution au financement, élaboration du questionnaire scientifique en réponse à des problèmes concrets, construction conjointe de projets et de dispositifs de recherche, etc.

Cette grande variété d'initiatives demeure cependant encore peu visible aux yeux de l'ensemble de la société, des médias et des décideurs. Les motivations des différents acteurs impliqués et leurs résultats pâtissent également d'une trop faible reconnaissance. Enfin, la réussite et la diffusion de ces actions supposent de respecter un certain nombre de valeurs, de principes et de conditions.

Attachés au bon développement des sciences et recherches participatives, les signataires de cette charte expriment ainsi un ensemble d'engagements. Celle-ci vient compléter les chartes nationales de l'expertise scientifique et technique (2010), de déontologie des métiers de la recherche (2015) et diverses chartes relatives au partenariat.

Définition

Les signataires adoptent la définition qui suit : *les sciences et recherches participatives sont des formes de production de connaissances scientifiques auxquelles participent des acteurs de la société civile, à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée.*

Valeurs partagées

- Promotion de la coopération et de la production de biens publics ou communs

A travers leur démarche, les signataires expriment leur volonté de favoriser le développement des interactions et des coopérations entre la société civile et la communauté scientifique. Ces collaborations privilégient les principes de non rivalité et de non exclusivité sur les connaissances produites. Elles peuvent s'accompagner d'une gestion commune de ces biens si les parties prenantes en expriment le besoin et en acceptent le principe.

- Respect de l'autonomie des parties prenantes et reconnaissance mutuelle

Les signataires reconnaissent la diversité et la légitimité des attentes et des formes d'organisation des acteurs de la communauté scientifique et de la société civile. Ils respectent leur autonomie respective et sont attachés à la reconnaissance mutuelle et à la non-instrumentalisation des parties prenantes engagées dans les dispositifs scientifiques participatifs. Ce respect mutuel favorise une amélioration des capacités et aptitudes de réflexion, d'analyse et d'argumentation des différents acteurs.

- Diversité des savoirs à l'œuvre et pouvoir d'agir des acteurs

Les signataires reconnaissent la variété des savoirs des différents acteurs engagés dans les dispositifs scientifiques participatifs. Ils reconnaissent le rôle de ces dispositifs dans le renforcement des capacités à agir de ces acteurs. Ces dispositifs communs peuvent ainsi avoir pour objectif et effet d'améliorer et de favoriser la participation ainsi que la promotion sociale du plus grand nombre.

Principes déontologiques et d'intégrité scientifique

Les signataires s'engagent à respecter les principes d'intégrité et de déontologie suivants, qui concourent à garantir la transparence des projets scientifiques participatifs et le respect mutuel entre les acteurs impliqués. Ces principes concernent l'ensemble du cycle de vie de chaque projet : les motivations de ses acteurs et la finalité de leurs collaborations, l'élaboration de ses objectifs, son financement, l'usage voire l'élaboration d'un langage commun, la démarche scientifique adoptée, la diffusion et l'utilisation des résultats obtenus. Les signataires s'engagent en outre à promouvoir une veille éthique et déontologique sur les recherches et sciences participatives.

- Démarche scientifique rigoureuse et partagée

La démarche construite est rigoureuse et permet d'assurer la qualité scientifique des travaux menés, la fiabilité et la reproductibilité des données. Les initiateurs du questionnement initial et les scientifiques concepteurs des protocoles de recherches veillent à présenter clairement les méthodes employées et les ressources nécessaires (outils, infrastructures, équipements, formations, financements). Chaque contributeur peut participer au processus scientifique, en comprendre les tenants et aboutissants, ainsi que le domaine de validité des résultats obtenus. Il s'engage à mettre en œuvre les protocoles avec rigueur, objectivité et honnêteté.

- Gouvernance explicite

Les modalités et degrés d'implication individuelle ou collective des acteurs de la communauté scientifique et de la société civile dans la gouvernance des projets participatifs varient selon les cas. Les instances qui assurent le pilotage des projets et la coordination des différents acteurs impliqués sont explicitées. Les modalités de gouvernance sont décidées par l'ensemble des initiateurs d'un projet et acceptées par tous les participants.

- Utilisation concertée des données

Les droits de reproduction, de diffusion et d'utilisation des données et connaissances sont précisés en amont pour chaque partie prenante au programme, dans le respect de la réglementation, à travers une contractualisation ou l'acceptation de conditions générales d'utilisation. L'ouverture à tous et le partage gratuit peuvent également être recherchés.

- Respect de la vie privée

Les données personnelles collectées dans un programme scientifique participatif font l'objet d'une attention particulière afin de protéger la vie privée des participants et de recueillir leur accord informé.

- Juste reconnaissance de chaque partie prenante

Une juste reconnaissance et une juste valorisation des apports de chaque partie prenante sont recherchées. L'engagement des scientifiques dans des travaux scientifiques participatifs et notamment dans leur animation est pris en compte, au même titre que toute autre activité scientifique, dans leur évaluation et leur évolution de carrière. La reconnaissance des acteurs non scientifiques professionnels peut prendre des formes diverses, clairement établies dès la mise en place du projet. En particulier, les publications scientifiques et les autres productions issues des projets mentionnent clairement la contribution des différents acteurs.

- Evaluation adaptée des dispositifs et projets scientifiques

L'évaluation des dispositifs et projets scientifiques participatifs a le même niveau d'exigence que celle de tout projet scientifique : elle tient compte des critères usuels relatifs à la qualité des recherches et de leurs résultats. Elle prend également en considération leur impact sur les participants et le respect des principes propres aux dispositifs participatifs explicités dans cette charte.

Conditions de réussite

Les signataires ont conscience que le succès des projets scientifiques participatifs suppose également des ressources et une mise en œuvre adaptées.

- Gestion efficace et opportune des ressources

La disponibilité de ressources humaines et financières ainsi que, dans de nombreux cas, d'équipements et infrastructures est déterminante pour le déploiement des projets scientifiques participatifs. Différents leviers permettent de favoriser cette disponibilité : une gestion adaptée et pérenne des ressources, la recherche de financements publics et privés alternatifs, ou encore la mise en commun de moyens entre différentes parties prenantes.

- Outils numériques adéquats

Les sciences et technologies numériques sont mobilisées de façon croissante pour faciliter la collecte, la gestion et la valorisation des données et pour favoriser les échanges entre les différents acteurs. Les outils numériques mis en place sont accessibles, adaptés aux besoins, aux capacités et aux niveaux d'investissement des différents utilisateurs. Ils sont déployés à une échelle géographique pertinente.

- Accompagnement des acteurs

Les initiateurs d'un projet scientifique participatif sont attentifs à l'accompagnement des différents participants et mobilisent des compétences d'animation chez les parties prenantes ou auprès de professionnels du secteur concerné, des outils pédagogiques et des formations adaptés.

- Mise en œuvre adaptée aux milieux éducatifs

Les programmes scientifiques participatifs s'inscrivent dans une dynamique globale visant à instiller des logiques d'éducation par la recherche dès le plus jeune âge. Leur déploiement dans les milieux éducatifs — scolaires et non scolaires — nécessite la prise en compte de plusieurs spécificités : la formation et l'accompagnement de tous les corps de métiers engagés (élèves, professeurs, éducateurs, inspecteurs, animateurs, médiateurs, bénévoles), la temporalité des acteurs ainsi concernés, l'insertion dans des actions transversales comme les enseignements pluridisciplinaires, le choix d'approches pédagogiques ludiques et innovantes.

Signatures